



# PREMIER MINISTRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 11 octobre 2020

**M. Jean CASTEX, Premier ministre,  
Mme Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation**

**Loi de programmation pour la recherche :  
Signature de l'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières**

**Hôtel de Matignon**

**Lundi 12 octobre 2020**

La loi de programmation pour la recherche représente un investissement massif et inédit dans la recherche française avec 25 milliards d'euros réinvestis sur 10 ans. Elle vise en particulier à renforcer l'attractivité des métiers scientifiques, notamment via une revalorisation historique pour toutes les femmes et les hommes qui font la force de la recherche française.

Les enjeux liés aux carrières et aux revalorisations ont fait l'objet d'un travail spécifique avec les organisations syndicales depuis novembre 2019, signe d'un dialogue social ouvert et constructif. Un accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières sera signé le lundi 12 octobre 2020 par le SNPTES, le Sgen-CFDT, l'UNSA, ainsi que par le CNRS, l'INSERM, l'INRAE, l'INRIA et la CPU, en présence du Premier ministre et de ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il s'agit du premier accord syndical à l'échelle nationale conclu en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

## **Déroulé prévisionnel :**

- |       |  |
|-------|--|
| 17h00 | Entretien avec les signataires<br><i>Tour image pour le Pool images en début d'entretien</i> |
| 17h45 | Signature de l'accord<br><i>Pool images + rédacteurs accrédités</i>                          |

**Dispositif presse :**

- Merci de bien vouloir vous accréditer avant le **lundi 12 octobre 2020 à 12h00** [en cliquant ici](#).
- Une note de précisions pool sera envoyée ultérieurement.
- La cour de l'Hôtel de Matignon sera ouverte le lundi 12 octobre 2020 de 16h30 à 18h30
- Pool TV : TF1

Conseiller en charge : Eddy EON  
Contacts : 01 42 75 50 78/79  
[communication@pm.gouv.fr](mailto:communication@pm.gouv.fr)